



Pour un véritable service TER Rhône-Alpes + vélos

La Région Rhône-Alpes et la SNCF souhaitent favoriser le stationnement des vélos en gare afin d'en développer l'usage pour accéder aux gares et d'en limiter le nombre à bord des trains. Il s'agit pour cela d'offrir aux voyageurs la possibilité de laisser leur vélo dans un espace ou un équipement sécurisé dans leur gare de départ et/ou d'arrivée.

Pour ce faire le programme d'équipement des gares déployé par la Région Rhône-Alpes et la SNCF prévoit la création de plus de **3 500 places de stationnement vélo en gare d'ici fin 2010**.

Pour répondre aux attentes des usagers des 2 roues, des concepts pratiques et innovants sont proposés : déploiement en gare de consignes individuelles, de consignes collectives et également le développement d'un dispositif d'information et de gestion dédié à cet ambitieux programme en faveur des deux roues.

En concertation avec les élus et les associations d'usagers cyclistes les premières consignes individuelles ont été déployées sur les gares régionales dès 2008. Ce déploiement a couvert plus de 165 sites avec la mise en place de 245 modules soit 980 places de stationnement (objectif 1080 fin de déploiement en 2010).



Le service de stationnement en consigne collective propose un abonnement disponible sur la carte OÙRA!. Plus d'une dizaine de gares ont été équipées de consignes collectives qui sont accessibles depuis le 1^{er} janvier 2010.

Au total, 180 collectivités ont été équipées de consignes individuelles, avec la création de 1104 places de stationnement et 45 consignes collectives de 48 ou 72 places ont été implantées représentant un volume de 2400 places de stationnement vélo sécurisées.

Le service TER Rhône-Alpes + Vélo propose aux clients du TER Rhône-Alpes en possession d'une carte OÙRA! de s'inscrire pour réserver une place de stationnement dans la consigne collective. L'accès à la consigne se fera grâce à la carte OÙRA! Le client choisit une consigne collective et dispose d'une place de stationnement dans cette consigne pendant une durée donnée (un mois ou une année). Si le client souhaite disposer de plusieurs places dans des consignes différentes, il devra alors s'acquitter autant de fois de son abonnement que de places de stationnement désirées.

Deux formules d'abonnement sont proposées aux clients :

- L'abonnement mensuel à 5€
- L'abonnement annuel à 35€

Une tarification à la journée (1€) sera disponible dans un second temps.

Pour mieux informer les clients, le service TER + Vélo dispose d'un Centre de Relation Clients dédié et d'une plateforme internet. Le **Centre de Relation Clients est accessible au 0 800 30 20 16** (numéro vert, appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 7h à 19h. Le site www.ter-velo-rhonealpes.com/ reprend l'ensemble des informations : équipements de stationnement vélo disponibles dans les gares rhônalpines, dossier d'inscription au service consignes collectives, services associés etc.